

Atelier 4

Plans d'Action en faveur des tortues marines

Mercredi 16 décembre 09H00-12H30

Animateur(s) : N. Paranthoën (Office National des Forêts, coordinateur interrégional du PNA aux Antilles françaises)

Présentation générale mettant en lumière les objectifs de la session

La France s'est fixée pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces menacées, en application de sa réglementation relative à la protection des espèces. Les PNA ont été mis en place pour répondre à cet objectif pour les espèces qui nécessitent des actions spécifiques pour restaurer leurs populations et leurs habitats. Dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie a lancé un plan d'action en 2019. Des actions sont également mises en œuvre sur tout le territoire dans le cadre de plans régionaux par ex en Méditerranée (convention de Barcelone/ protocole ASP), dans le Pacifique (PROE) etc...

L'outil PNA a été mis en place dans trois régions : la Guyane (document en vigueur sur la période 2014-2023), les Antilles françaises (2020-2029) et le sud-ouest de l'Océan Indien (2015-2020). Leur rédaction s'appuie sur une méthodologie commune, et leurs actions sont adaptées aux enjeux locaux. En revanche, ces 3 PNA diffèrent en termes d'échelle d'application (mono-territoire vs. Multi-territoire), de phasage (en démarrage, en cours, en clôture), de durée (quinquennal vs. Décennal), et dans les modalités partenariales et budgétaires relatives à leur pilotage, leur animation (ou coordination), leur gouvernance et leurs outils de suivis. L'objectif de cet atelier sera de comparer ces différences, pour que chaque territoire puisse s'inspirer de la réussite des autres en matière de mise en œuvre. Les modalités spécifiques du plan d'action de Nouvelle Calédonie seront aussi abordées, ainsi que le contexte des plans d'action régionaux.

Déroulement prévisionnel

La première partie (1h30) sera consacrée à la présentation par chaque territoire de son PNA, selon un cadre et des thématiques communes (il ne s'agit pas de présenter les actions). Ces présentations se tiendront selon un format de 15 minutes de présentation suivies de 15 minutes d'échanges. La deuxième partie (1h30) sera consacrée à la formulation de recommandations générales ou spécifiques, pour une mise en œuvre optimisée de ces plans dans chaque région, sur les aspects suivants : phasage, durée, échelle d'application, modalités de pilotage et de coordination du plan (structures concernées, rôle et dimensionnement ETP d'une équipe de coordination, budget alloué), gouvernance et outils de suivis.

Attendus/ Livrables

Des recommandations seront produites pour tendre vers une mise en œuvre optimisée de ces plans, en matière de phasage, de durée, de schéma de pilotage/animation/gouvernance et de budget. Des outils vierges pourront également être partagés, au service de la mise en œuvre et du suivi de ces PNA (plate-forme documentaire partagée, tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions, tableau de bord de suivi financier, etc.).

